

République Française - Département du Doubs - Canton de Saint-Vit -
Commune d'ÉMAGNY

Séance du conseil municipal du 15 janvier 2021

Nombre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 13 Absents : 1 Votants : 13

Date de convocation : 11 janvier 2021

Affichage de la convocation le 11 janvier 2021

Affichage du compte rendu : le 19 janvier 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : Émeline BARBIER, Thérèse BEAUFILS, Victoria BILLOD, Antoine COTTIN, Martial DARDELIN, Julien DE ALMEIDA, Carole FAHY, Bernard FIROBIND, Audrey GUILLAUME, Patricia GUILLEMINOT, Aimé HUOT, Gérard PERRIN, Sylvie SOTTIAU.

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Martial DARDELIN.

EXCUSÉ : Jean-Yves AIT ALLOUACHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thérèse BEAUFILS

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Temps d'échange avec M. Thierry MALESIEUX, Président de la Communauté de Communes du Val Marnaysien.
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.
4. Informations :
 - *Droit de préemption : DIA parcelle C 376 et DIA parcelle A 466*
 - *Application Panneau Pocket*
 - *Devis d'achats de panneaux de signalisation et mobilier urbain*
 - *Devis de la saleuse*
 - *Retours sur l'opération « Bons d'achat de Noël aux Anciens »*
 - *Lancement du sondage « nom de l'école »*
 - *Point sur le DICRIM et le PCS*
 - *Marché de Noël - Bilan financier*
 - *Affouage - Bilan financier*
 - *Chiffres de la population d'Émagny*
 - *Changement de trésorerie*
 - *Commission de tenue des listes électorales*
5. Proposition de modification du nombre d'adjoints
6. Élection d'un adjoint selon la décision au point précédent
7. SIEVO : nouveau contrat pour vérification des hydrants
8. Attribution du marché rue de la Gare
9. Autorisation de crédits avant le vote du budget
10. Questions diverses

1/ DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Délibération 2021/01/15/01

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum. À l'unanimité, le conseil municipal nomme Thérèse BEAUFILS secrétaire de séance.

Débat : pas de questions complémentaires après présentation du sujet.

Vote :

- Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

2/ ÉCHANGE AVEC M. Thierry MALESIEUX, Président de la Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM)

Monsieur le Maire présente M. MALESIEUX, Président de la CCVM et maire de Lantenne-Vertière, et lui donne la parole. Ce dernier présente à son tour les deux personnes qui l'accompagnent :

- M. Gilles PINASSAUD, maire de Jallerange, 3^{ème} vice-président en charge des finances, du budget et du lien social, et représentant au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO).
- M. Stéphane VOIRIN, adjoint à la commune de Pin, 7^{ème} vice-président en charge de la communication et des prospectives.

Tout d'abord, M. MALESIEUX indique que sa venue, en compagnie de M. PINASSAUD et M. VOIRIN, répond à son souhait de rencontrer les nouveaux communaux. Il poursuit par une brève présentation de la Communauté de Communes du Val Marnaysien et de ses compétences principales : gestion des écoles et du périscolaire, petite enfance, ordures ménagères, aménagement de zones d'activités « industrielles » et « artisanales ».

Quelques données chiffrées sont énoncées : nombre de communes adhérentes (45) pour environ 14 000 habitants, montant des sommes allouées à l'investissement (4,5 millions d'euros) et au fonctionnement (6 millions d'euros).

Un projet de recyclerie est envisagé sur la commune de Marnay. Il s'agit d'un projet ambitieux, nécessitant l'achat d'un bâtiment.

Débat :

Les discussions commencent entre le maire, les membres du conseil municipal et les représentants de la CCVM, notamment :

1. sur le projet de passerelle sur l'Ognon entre les communes d'Émagny et de Pin,
2. sur les stratégies de territoires envisagée par la CCVM.

1. Le président indique que la CCVM s'impliquera pour « aider » le projet de passerelle, en partenariat avec les conseils départementaux de la Haute-Saône et du Doubs. Martial DARDELIN souhaite savoir dans quelle stratégie s'inscrit cette passerelle et insiste sur le fait « qu'elle n'est pas juste un projet communal entre Pin et Émagny », mais bien un projet qui doit s'inscrire dans une réflexion plus importante quant à la stratégie plus globale des déplacements doux, incontournable aujourd'hui.

2. Comment la CCVM envisage-t-elle les stratégies de territoire à l'intérieur de son périmètre d'influence ? Existe-t-il tout d'abord une stratégie ? Comment s'exercera-t-elle ? Sur quels territoires ?

La réponse du Président est assez floue...

Une dernière question est posée quant au rôle d'Ingénierie 70 et ses relations avec la CCVM. Le Président précise qu'il n'y a pas d'échanges financiers entre les deux structures, mais que la CCVM n'est qu'un intermédiaire (« porte d'entrée ») entre Ingénierie 70 et les communes.

Suite à ces échanges, les représentants de la CCVM quittent la salle.

3/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération 2021/01/15/02

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020.

Débat : le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020 n'appelle ni remarque ni observation.

Vote :

- Pour : 13
- Abstention : 0
- Contre : 0

4/ INFORMATIONS

- *Droit de préemption* : la commune a été informée de la déposition d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) sur les parcelles C 376 (12 rue des Acacias) et A 466 (7 rue de l'Avenir).
La commune n'étant pas intéressée, elle ne préempte pas.

- *Application Panneau Pocket* : le maire indique qu'il existe une application « Panneau Pocket » qui permet aux usagers, après téléchargement gratuit, de recevoir les notifications émises par la mairie sur son téléphone portable, dans la mesure où la personne a souhaité adhérer à cette pratique. Cette utilisation est notamment intéressante lors d'alertes de type risque de montée des eaux, coupure de courant, chute d'arbres barrant certaines voies... Si la commune décide d'adhérer au dispositif, il lui en coûtera annuellement 130 € TTC/an. La CCVM se renseigne afin d'obtenir un tarif avantageux pour toutes les communes adhérentes, mais le conseil municipal, compte tenu de la somme en jeu, ne souhaite pas attendre.

⇒ L'ensemble du conseil municipal donne son accord pour souscrire à cette cotisation.

- *Devis d'achats de panneaux de signalisation et mobilier urbain* : le maire informe que des devis ont été signés pour l'acquisition de panneaux signalétiques et de matériel urbain, identifiés dans la 1^{ère} tranche, pour la somme de **4265,73 € HT**. Il s'agit de miroirs (qui seront installés Rue de l'Avenir), de divers panneaux de signalisation (pour la Rue du Lieutenant Rossignol), de balises (pour la Rue du Champ du Moulin) et de potelets métalliques (alentours de la mairie). Ces derniers ont été achetés auprès de l'entreprise « Signaux Girod », le reste du matériel auprès de l'entreprise « Franche-Comté Signaux ».
- *Devis de la saleuse* : suite à l'état de l'ancienne saleuse, il a été envisagé de s'en procurer une nouvelle. Le maire indique qu'il a saisi une occasion auprès de la société HUOT. La nouvelle saleuse a été acquise pour la somme de **4 100 € HT**, avec bâche de protection. Cet appareil permet aussi une utilisation avec du sable, plus approprié à certains endroits de la commune.
- *Retours sur l'opération « Bons d'achat de Noël aux Anciens »* : le maire, après avoir rappelé que cette idée était très intéressante, félicite le travail des personnes ayant répondu favorablement aussi bien pour l'élaboration des listes que pour la distribution des bons d'achat de Noël. Plusieurs personnes ont manifesté leur satisfaction, bénéficiaires comme commerçants. Cette idée est à renouveler pour Noël prochain, en prenant les choses un peu plus en amont pour éviter les quelques petites erreurs de dernière minute. L'équipe municipale qui s'est chargé de cette action remercie la secrétaire qui a fait un « sacré boulot ».
- *Lancement du sondage « nom de l'école »* : le maire a sollicité les membres de la commission et plus particulièrement Aimé HUOT afin de lancer un sondage auprès des habitants pour le nom retenu par le conseil municipal : Paul Cézanne. Aimé HUOT a imaginé déjà quelques trames de sondage qu'il soumettra prochainement au conseil municipal. Martial DARDELIN a préparé un petit texte illustré pour accompagner ce sondage. Il informe également les conseillers du prêt, par Bernard GUILLAUME, de plusieurs centaines de photos de la commune et de cartes postales anciennes, dont certaines sur le sujet « Cézanne ».

La transmission du sondage et de ses modalités se fera par l'intermédiaire du site de la commune et d'un petit mot dans le cahier des élèves.

- *Point sur le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)¹ et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)²* : Émagny étant identifiée pour le risque « inondation », Mme Émeline BARBIER prend la parole pour expliquer ce qu'il en est du DICRIM et du PCS à Émagny. Si la liste des personnes âgées est connue, il n'en est pas de même des personnes dites « vulnérables » en raison de leur état de santé. Il serait donc souhaitable que la mairie puisse avoir connaissance de ces personnes pour pouvoir intervenir en cas d'incident. Le recensement pourrait être mis à jour 2 fois par an.
- *Marché de Noël - Bilan financier* : les recettes s'élèvent à 249 € et les dépenses à 123,71 € (Sacem et divers). Le versement de la subvention prévue à l'Association des Parents d'Élèves (APE) sera de 125,29 € (voir DCM en questions diverses).
- *Affouage - Bilan financier* : 19 affouagistes se sont inscrits. La part d'affouage représente 10 stères, pour un montant de 45 €. Les recettes s'élèvent à 855 €.
- *Les chiffres de la population d'Émagny* : comme chaque année, l'INSEE publie les chiffres de la population par village. La population totale d'Émagny est de 606 habitants. Il est rappelé que le recensement général de la population d'Émagny a eu lieu début 2018 et, qu'à cette époque, avant la construction du lotissement de la gare, Émagny comptait 601 habitants. Le prochain recensement devrait intervenir en 2023.
- *Changement de trésorerie* : la trésorerie de Pouilley-les-Vignes est désormais fermée et transférée 16 Place Cassin à Besançon. Dorénavant, elle devient le « Service de Gestion Comptable » (SGC). Cependant, le « Conseil aux Décideurs Locaux » (CDL) reste présent à l'ancienne trésorerie de Pouilley-les-Vignes qui, à terme, devrait devenir un accueil de proximité.
- *Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales* : pour 3 ans, la commission est composée de :
 - Déléguée du conseil municipal, chargée d'organiser les rencontres : Audrey GUILLAUME
 - Déléguée de l'administration : Edwige GROZ
 - Déléguée du Tribunal de Grande Instance : Myriam COLIN

Le maire rappelle que la commission doit se réunir 3 mois avant le scrutin les années électorales. C'est le cas en 2021 durant laquelle se dérouleront les élections départementales et régionales (juin 2021).

5/ PROPOSITION DE MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Délibération 2021/01/15/03

Le maire rappelle que le nombre des adjoints peut être modifié à tout moment par délibération du conseil municipal, sous réserve que celui-ci n'excède pas 30 % de l'effectif légal du conseil (L. 2122-2 du CGCT). Le conseil municipal de la commune peut donc décider d'élire un troisième adjoint. Pour mémoire, actuellement, seuls deux adjoints ont été élus en juin 2020.

Lorsque le conseil municipal est incomplet, comme c'est le cas pour notre commune, il doit être procédé à des élections complémentaires avant l'élection d'un adjoint. Toutefois, lorsqu'il y a lieu d'élire un seul adjoint, le conseil municipal

¹ *Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (article R.125-11 du Code de l'environnement) : reprenant les informations fournies par le Préfet et réalisé par le maire, il informe les habitants des risques majeurs, qu'ils soient naturels ou technologiques, et des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde prises vis-à-vis de ces risques.*

² *Plan Communal de Sauvegarde (loi n° 2004-811 du 13 août 2004, article 13) : obligatoire pour les communes soumises à un PPI, il permet la détermination des mesures de sauvegarde et de protection des personnes, l'organisation de la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, le recensement des moyens disponibles et la mise en œuvre des mesures de soutien et d'accompagnement des populations, notamment des plus vulnérables.*

peut décider, sur proposition du maire, de procéder à cette élection, sans élections complémentaires préalables (article L.2122-8).

Le maire propose donc de modifier le nombre d'adjoints et d'en élire un troisième sans élections complémentaires préalables.

Débat : le conseil municipal pose la question de la nécessité d'un 3^{ème} adjoint. Le maire répond que la situation l'exige, les dossiers « vie sociale » étant en augmentation sensible. De surcroît, les deux adjoints en poste, avec les dossiers à traiter dans leur domaine respectif, ne peuvent assurer une délégation supplémentaire.

Vote :

- Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

6/ ÉLECTION D'UN ADJOINT

Délibération 2021/01/15/04

Suite à la décision précédente, Mme Émeline BARBIER se porte candidate. Elle assurera une délégation pour l'aspect « vie sociale », incluant l'action sociale.

5.1 - Élection

Débat : pas de questions complémentaires après présentation du sujet.

Vote :

- Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

5.2 - Indemnité de l'adjoint

Délibération 2021/01/15/05

Le maire indique que le 3^{ème} adjoint, disposant de la délégation « vie sociale », percevra une indemnité. Il propose que l'indemnité soit égale à celle perçue par les 1^{er} et 2^{ème} adjoints.

L'enveloppe mensuelle d'indemnisation des élus s'élèvera à 2 815,90 € à compter du 16 janvier 2021.

Débat : pas de questions complémentaires après présentation du sujet.

Vote :

- Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

7/ SIEVO - NOUVEAU CONTRAT DE VÉRIFICATION DES HYDRANTS

Délibération 2021/01/15/06

À la suite du renouvellement des conseils municipaux, le SIEVO (qui a reçu la délégation de la CCVM pour la compétence eau-assainissement) a souhaité que le contrat de vérification des hydrants (= bornes incendie), réalisé régulièrement, soit signé par le nouvel exécutif de chaque commune.

Les conditions restent inchangées par rapport au précédent contrat. Le montant du contrat s'élève à 30 € HT pour chaque borne d'incendie, tous les 2 ans.

Débat : pas de questions complémentaires après présentation du sujet.

Vote :

- Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

8/ ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE LA GARE

Délibération 2021/01/15/07

Le maire informe le conseil municipal de la réunion de la commission d'appels d'offres qui a eu lieu le 7 janvier. Sept entreprises se sont portées candidates, pour des offres allant de 85 138 € à 109 404 €. L'analyse des offres, réalisée en présence du bureau d'étude chargé du suivi du chantier, porte sur 5 critères : valeur technique de l'offre, organisation du chantier, mise en œuvre du chantier, délais et coût. Elle a désigné l'entreprise EUROVIA pour un montant de 85 138,50 € HT.

La notification des résultats sera annoncée lundi 18 janvier 2021. Le chantier devrait commencer autour du 15 mars pour un délai de 5 semaines.

Débat : Antoine COTTIN reprécise quelques modifications marginales des futurs travaux, notamment en ce qui concerne la mise aux normes des réseaux.

Vote :

- Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

9/ AUTORISATION DE CRÉDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET

Délibération 2021/01/15/08

Le maire propose au conseil municipal d'ouvrir des crédits avant l'adoption du budget prévue le 15 avril. Cette possibilité offerte au conseil municipal permet d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (comptes 20, 21), soit en totalité pour 2020 : 422 648,90 €.

Le quart de ce montant s'élève à 105 662,22 €. Il pourrait être alloué à des dépenses pouvant entrer dans le cadre des travaux de voirie, par exemple dans le cas d'avenants, selon la date de démarrage des travaux, mais aussi être utilisé pour des diagnostics en vue de la réhabilitation de la maison Quartier par exemple.

Débat : pas de questions complémentaires après présentation du sujet.

Vote :

- Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

10/ QUESTIONS DIVERSES

9.1 - Marché de Noël - Bilan financier

Délibération 2021/01/15/09

Les recettes du marché de Noël s'élèvent à 249 €. Les dépenses s'élèvent à 123,71 € (Sacem et divers). Le versement de la subvention prévue à l'Association des Parents d'Élèves (APE) sera de 125,29 €.

Débat : pas de questions complémentaires après présentation du sujet.

Vote :

- Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

9.2 - Photocopieur

Délibération 2021/01/15/10

Le contrat de location et d'entretien du photocopieur arrive à son terme. Suite aux difficultés rencontrées avec cet appareil, la société de location et d'entretien propose de laisser le copieur à disposition gratuitement pendant 3 ans, avec, en prime, une baisse du tarif du contrat d'entretien par rapport à ce qui est pratiqué aujourd'hui.

D'autres devis ont été demandés pour un tarif d'entretien similaire, voire inférieur, mais dans ce cas pour l'acquisition d'un photocopieur et non pour la location d'un appareil.

Débat : plusieurs membres du conseil municipal demandent pourquoi un tel revirement de la société. Le maire et les adjoints dressent un rapide historique afin d'apporter une réponse.

Vote :

- Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

La séance est levée à 0h15.
Emagny, le 16 janvier 2021

Le maire, Martial DARDELIN.

